

Conditions générales d'utilisation du site carto.parlons-velo.fr

ARTICLE 1 : Objet	2
ARTICLE 2 : Mentions légales	2
ARTICLE 3 : Objectifs poursuivis	2
ARTICLE 4 : Accès aux services	2
ARTICLE 4.1 Les services accessibles aux utilisateurs “Grand public”	3
ARTICLE 4.2 Les services accessibles aux utilisateurs “Collectivité” et “Groupes d’études et de recherches”	3
ARTICLE 4.3 Les services accessibles aux utilisateurs “Association”	3
ARTICLE 5 : Responsabilité de l’Utilisateur	4
ARTICLE 6 : Responsabilité de l’Éditeur	4
ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle	5
ARTICLE 8 : Données personnelles	5
ARTICLE 9 : Liens hypertextes	6
ARTICLE 10 : Évolution des conditions générales d’utilisation	6
ARTICLE 11 : Durée du contrat	6
ARTICLE 12 : Droit applicable et juridiction compétente	6

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes « conditions générales d'utilisation » ont pour objet l'encadrement juridique de l'utilisation du site *carto.parlons-velo.fr* et de ses services.

Ce contrat est conclu entre :

Le gérant du site internet, ci-après désigné « l'Éditeur »,

Toute personne physique ou morale souhaitant accéder et/ou contribuer au site et à ses services, ci-après appelé « l'Utilisateur ».

Les conditions générales d'utilisation doivent être acceptées par tout Utilisateur, et son accès au site vaut acceptation de ces conditions.

ARTICLE 2 : Mentions légales

Le site *carto.parlons-velo.fr* est édité par la Fédération de la Bicyclette (ci-après FUB), association de loi 1908, dont le siège social est situé au 12 rue Finkmatt, Strasbourg (67000).

L'association est représentée par son président.

ARTICLE 3 : Objectifs poursuivis

Le site *carto.parlons-velo.fr* est une plateforme d'informations géographiques appuyant le projet associatif de la FUB, construit en partenariat avec Vélo & Territoires. Son objectif est double :

- Collecte de données exhaustives de qualité sur les aménagements cyclables pour guider les cyclistes dans leurs déplacements
- Co-construction de la décision politique par la mise en commun et en débat du réseau cyclable existant, des souhaits des associations, des projets des collectivités

ARTICLE 4 : Accès aux services

Les utilisateurs sont distingués selon plusieurs catégories :

- L'Utilisateur "Grand public"
- L'Utilisateur "Collectivité" ou "Groupe d'études et de recherche"
- L'Utilisateur "Association"

Tout Utilisateur ayant accès à internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où au site. Les frais supportés par l'Utilisateur pour y accéder (connexion internet, matériel informatique, etc.) ne sont pas à la charge de l'Éditeur.

Le site et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus par l'Éditeur, notamment à l'occasion d'une maintenance, sans obligation de préavis ou de justification.

Les services accessibles aux différents utilisateurs sont susceptibles d'évoluer au fil du développement de la plateforme cartographique. Ils ne pourront être réduits sans communication adéquate aux utilisateurs concernés.

ARTICLE 4.1 Les services accessibles aux utilisateurs "Grand public"

L'utilisateur "Grand public" non enregistré sur le site *carto.parlons-velo.fr* a accès aux services suivants :

- Consultation via le module cartographique de l'ensemble des objets rendus publics
- Téléchargement de l'ensemble des objets rendus publics

ARTICLE 4.2 Les services accessibles aux utilisateurs "Collectivité" et "Groupes d'études et de recherches"

Un utilisateur membre d'une collectivité territoriale au sens de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, ou de tout autre établissement public ayant compétence en matière d'aménagement ou de mobilité, peut s'inscrire en tant qu'utilisateur "Collectivité" ou "Groupes d'études et de recherches". Il est alors associé à un groupe "Collectivité" ou "Groupes d'études et de recherches" rassemblant l'ensemble des utilisateurs du site membres de la même collectivité ou du même établissement public.

L'utilisateur "Collectivité" enregistré sur le site *carto.parlons-velo.fr* a accès aux services suivants :

- Consultation via le module cartographique de l'ensemble des objets rendus publics, ainsi que de ses propres objets, des objets créés par les autres membres de son groupe et des objets rendus visibles par les autres utilisateurs "Collectivité", "Groupes d'études et de recherches" et "Association"
- Création de point de contribution
- La création de nouveaux objets géographiques correspondant aux catégories suivantes :
 - Projet d'aménagement
 - Aménagement réalisé

ARTICLE 4.3 Les services accessibles aux utilisateurs "Association"

Un utilisateur membre d'une association agréée par la FUB, peut s'inscrire en tant qu'utilisateur "Association". Il est alors associé à un groupe "Association" rassemblant l'ensemble des utilisateurs du site membres de la même association.

Un utilisateur membre d'une association ou d'un collectif non agréé à la FUB mais ayant intérêt à agir dans le champ de la mobilité ou de l'aménagement peut également faire la demande auprès de la FUB d'un compte "Association", lui accordant les mêmes droits et devoirs qu'un utilisateur représentant une association agréée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Une réponse lui est alors formulée dans un délai de 10 jours.

L'Utilisateur "Association" enregistré sur le site *carto.parlons-velo.fr* a accès aux services suivants :

- Consultation via le module cartographique de l'ensemble des objets rendus publics, ainsi que de ses propres objets, des objets créés par les autres membres de son groupe et des objets rendus visibles par les autres utilisateurs "Collectivité", "Groupes d'études et de recherches" et "Association"
- Création de point de contribution
- La création de nouveaux objets géographiques correspondant aux catégories suivantes :
 - Souhait d'aménagement
 - Projet d'aménagement
 - Aménagement réalisé

ARTICLE 5 : Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est responsable des risques liés à l'utilisation de son identifiant de connexion et de son mot de passe.

Le mot de passe de l'Utilisateur doit rester secret. En cas de divulgation de mot de passe, l'Éditeur décline toute responsabilité.

L'Utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des informations et contenus présents sur le site *carto.parlons-velo.fr*.

Tout usage du service par l'Utilisateur ayant directement ou indirectement pour conséquence des dommages doit faire l'objet d'une indemnisation au profit du site.

Le membre s'engage à tenir des propos respectueux des autres et de la loi et accepte que ces publications soient modérées ou refusées par l'Éditeur, sans obligation de justification.

En publiant sur le site, l'Utilisateur cède à la société éditrice le droit non exclusif et gratuit de représenter, reproduire, adapter, modifier, diffuser et distribuer sa publication, directement ou par un tiers autorisé.

L'utilisateur accepte sans condition que les données publiées soit placées sous licence ODbL et deviennent ainsi librement diffusables et utilisables par tous types de tiers sans aucune contrepartie.

ARTICLE 6 : Responsabilité de l'Éditeur

Tout dysfonctionnement du serveur ou du réseau ne peut engager la responsabilité de l'Éditeur.

De même, la responsabilité du site ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

Le site *carto.parlons-velo.fr* s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données. Toutefois, il n'apporte pas une garantie de sécurité totale.

L'Éditeur se réserve la faculté d'une non-garantie de la fiabilité des sources, bien que les informations diffusées sur le site soient réputées fiables.

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle

Les contenus du site *carto.parlons-velo.fr* (code source, logos, textes, éléments graphiques, vidéos, etc.) sont protégés par le droit d'auteur, en vertu du Code de la propriété intellectuelle français et international.

De ce fait, la copie, la diffusion, la reproduction ou l'usage des éléments ci-dessus définis sont strictement interdits sans l'accord explicite de l'Éditeur.

L'Utilisateur est entièrement responsable de tout contenu qu'il met en ligne et il s'engage à ne pas porter atteinte à un tiers.

A l'exception des données personnelles de l'Utilisateur, tous les objets géographiques ajoutés sur le site seront publiés sous licence ODbL. Ainsi l'utilisateur s'engage à vérifier qu'aucune licence antérieure sur ses données ne s'oppose à ce transfert de licence. L'Éditeur du site se réserve le droit de modérer ou de supprimer librement et à tout moment les contenus mis en ligne par les utilisateurs, et ce sans justification.

ARTICLE 8 : Données personnelles

L'Utilisateur doit obligatoirement fournir des informations personnelles pour procéder à son inscription sur le site. Celles-ci sont au minimum constituées d'un nom et d'une adresse électronique (e-mail). Des informations complémentaires pourront être demandées, toujours en cohérence avec les objectifs définis par la plateforme dans l'article 3 du présent contrat.

carto.parlons-velo.fr garantit le respect de la vie privée de l'utilisateur, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données personnelles ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers. Les données personnelles ne seront utilisées dans aucun autre but que celui de communiquer pour le bon fonctionnement de la plateforme.

Les données collectées sur le site, en dehors des données personnelles, pourront faire l'objet d'un traitement statistique anonymisé, en cohérence avec les objectifs définis par la plateforme dans l'article 3 du présent contrat.

En vertu des articles 39 et 40 de la loi en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles. L'Utilisateur peut exercer ce droit en s'adressant :

- Par mail à carto@fub.fr
- Par voie postale au 12 rue des Finkmatt, Strasbourg (67000).

ARTICLE 9 : Liens hypertextes

Les domaines vers lesquels mènent les liens hypertextes présents sur le site n'engagent pas la responsabilité de l'Éditeur de *carto.parlons-velo.fr*, qui n'a pas de contrôle sur ces liens.

Il est possible pour un tiers de créer un lien vers une page du site *carto.parlons-velo.fr* sans autorisation expresse de l'éditeur.

ARTICLE 10 : Évolution des conditions générales d'utilisation

Le site *carto.parlons-velo.fr* se réserve le droit de modifier les clauses de ces conditions générales d'utilisation. Si la modification des clauses concerne l'objectif poursuivi par le site ainsi qu'une restriction des services accessibles, les utilisateurs concernés seront informés et une nouvelle approbation des conditions générales d'utilisation sera demandée.

ARTICLE 11 : Durée du contrat

La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard de l'Utilisateur à compter du début de l'utilisation du service.

ARTICLE 12 : Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat dépend de la législation française.

En cas de litige non résolu à l'amiable entre l'Utilisateur et l'Éditeur, les tribunaux de Paris sont compétents pour régler le contentieux.